

Procès-verbal du Conseil de Faculté du 23 avril 2020

Membres présents : Mme Marie-Emma BOURSIER - Mme Salomé CARRARETTO - M. Loïc DABIEL - Mme Marie-Blanche DEVAUX - M. Colin GUYON - Mme Mériem HAMLA - M. Patrick HASSENTEUFEL - M. Patrick JACOB - Mme Fabienne JAULT - Mme Kathia KHELLADI - Mme Julie LECHAT - M. Stéphane MANSON - M. Jean Paul MARKUS - Mme Sofia MAZAZI - M. Franck MONNIER - Mme Wafa NABIL - M. Olivier PLUEN - Mme Édith TINJUS - Mme Nathalie WOLFF - Mme Clara XÉMARD

Membres avec procuration :

M. Frédéric CHAMPAGNE donne procuration à M. Pascal FOURNIER
M. Bernard KEIME-ROBERT-HOUDIN donne procuration à Mme Marie-Emma BOURSIER
M. Terry OLSON donne procuration à Mme Marie-Emma BOURSIER

Membres invités : Mme Mélanie CLÉMENT-FONTAINE - M. Thibaut FLEURY GRAFF - Mme Victoire LASBORDES - Mme Carole MARINHEIRO - Mme Véronique MOREAU - Mme Mélanie RAVET

Membres invités excusés : Mme Pascale BERTONI - M. Emmanuel BLANCHARD - M. Jacques de MAILLARD - M. Jean-Luc PENOT - Mme Sophie PETITRENAUD - M. Laurent WILLEMEZ

Madame le Doyen ouvre la séance à 10h05.

Le Doyen rend hommage à Monsieur Jean Pascal DUMAS, récemment décédé. Il était le représentant de la CASQY au sein de notre Université et, à ce titre, membre de notre Conseil depuis très longtemps. Le Doyen donne la parole à Monsieur Stéphane MANSON qui évoque le rôle important de Monsieur DUMAS qui assurait depuis 25 ans un lien extrêmement efficace entre l'université, en particulier la Faculté, et la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le Doyen adresse ses remerciements appuyés à l'ensemble de la communauté (enseignants-chercheurs, chargés de TD, ATER, doctorants et équipe administrative) dans la mise en place de la continuité pédagogique dans ce contexte actuel très particulier de pandémie et ce au bénéfice des étudiants.

VOLET INSTITUTIONNEL

1- Information sur les conséquences institutionnelles de la pandémie

Le Doyen annonce aux membres du Conseil qu'un courrier de Madame la Ministre Frédérique VIDAL nous informe sur les conséquences du déconfinement à l'université à partir du 11 mai à savoir la mobilisation des personnels indispensables au fonctionnement de l'Université et de la Faculté, pas d'accueil des étudiants si ce n'est dans des circonstances exceptionnelles et pour des raisons particulières mais, par contre, la mise à disposition de nos locaux pour les grandes écoles, notamment pour les examens qui ne peuvent se faire en distanciel. Pour l'heure, aucune information pratique quant à la réouverture de la Faculté (date, identification des personnels présents sur le site, conditions d'hygiène à respecter, matériel adéquat...).

Les préoccupations immédiates de la Faculté sont, d'une part, l'organisation des examens en distanciel et, d'autre part, les inscriptions administratives qui débutent normalement au mois de juin avec des problématiques qui risquent d'avoir un impact sur notre fonctionnement à savoir des difficultés de paiement des étudiants sans carte bleue ce qui entraînera un report des délais de paiement et, par conséquent, de la validation définitive des inscriptions administratives.

Une autre préoccupation, mais qui pour l'heure n'en est plus une, était celle du paiement des heures de vacances ; en effet, le Président a assuré au Doyen il y a quelques jours que tous les vacataires seraient rémunérés. Elle remercie Madame Wafa NABIL pour le travail très important réalisé en cette période difficile.

Le Doyen profite de ce Conseil pour donner quelques informations sur l'UP Saclay. Malgré nos préoccupations très tournées vers la continuité pédagogique, la construction de l'UP Saclay se poursuit. Un groupe de travail des préfigurateurs des Graduates School s'est réuni la semaine dernière. Le calendrier est lui aussi modifié. La création des Graduates School a été confirmée le 20 avril. Les informations nouvelles sont liées à un conseil d'administration exceptionnel de l'UP Saclay fixé au 18 mai qui validera définitivement le règlement intérieur-cadre des Graduates School. Un vote des règlements intérieurs des différentes Graduates School est prévu le 22 juin. La désignation d'un conseil provisoire de Graduates School a été évoquée. Par contre, les élections des conseils des écoles graduées qui ont été reportées se dérouleront probablement au mois d'octobre. Nous en reparlerons lors du Conseil du 18 juin, conseil au cours duquel nous étudierons le calendrier 2020-2021.

Question de Monsieur Thibaut FLEURY GRAFF sur la sélection en Master 1 pour l'année prochaine.

Le Doyen répond que le ministère ne serait finalement pas défavorable au report de la sélection en M1. Monsieur Vincent BOUHIER, Doyen de la Faculté de droit d'Évry, est d'accord avec cette proposition mais Monsieur Boris BERNABÉ, Doyen de la Faculté de Sceaux, ne s'est pas prononcé. Nous attendons sa position car les trois facultés doivent s'harmoniser. Le Doyen nous fera part de la décision qui sera prise.

VOLET PÉDAGOGIQUE

2- Information sur les conséquences administratives de la pandémie

Madame Carole MARINHEIRO évoque un mode de fonctionnement dégradé pour le moment puisqu'une partie de l'équipe est en autorisation d'absence spécifique (ne peuvent effectuer leurs missions), l'autre partie est en télétravail mais seules quelques personnes ont accès au VPN (espaces partagés et logiciels de l'université). Un accès VPN a été demandé et est en cours pour les personnels qui préparent les examens. Les gestionnaires de scolarité n'ayant pas le VPN actuellement communiquent régulièrement avec les enseignants-chercheurs et les étudiants soit par mail soit par téléphone.

S'agissant de la réouverture du bâtiment, suite aux annonces du Premier ministre et au courrier de la Ministre, un plan de reprise des activités devra être mis en place en tenant compte des conditions de sécurité dictées par le gouvernement.

3- Information sur les difficultés rencontrées par les étudiants et les chargés de TD

Le Doyen avait saisi l'ensemble des chargés de TD afin de connaître leurs conditions de travail. Ils sont extrêmement sollicités par les étudiants. Elle les remercie de leur investissement. Ils ont signalé le nom des étudiants avec lesquels il y a une rupture de contact pour des raisons numériques, de maladie ou autre ; nous continuons à les identifier. Les chargés de TD rentreront les notes de TD via un nouveau logiciel avec harmonisation des enseignants-chercheurs. Un tutoriel sera rapidement diffusé aux chargés de TD par Madame Mélanie RAVET. Sur la question de la situation des étudiants, des études ont été faites, notamment par le service de Madame Catherine BRÉVILLE.

Madame Clara XÉMARD interroge sur la nécessité des chargés de TD de rentrer les notes. Le Doyen répond que l'accès au VPN n'étant pas complètement partagé, cela permettra pour des raisons pratiques, d'avoir un délai suffisant pour entrer les notes avant le début des examens. En ce qui concerne les enseignants-chercheurs, ce seront les gestionnaires de scolarité qui saisiront les notes de chaque formation.

Madame Nathalie WOLFF demande si les chargés de TD ont été prévenus par l'équipe administrative. Le Doyen répond qu'elle les a informés préalablement par courriel avant l'envoi du tutoriel. Madame Mélanie RAVET précise que le paramétrage est effectué sur un logiciel et que la saisie est très simple.

4- Vote sur l'organisation des sessions d'examens 1 et 2

Depuis le début du confinement, nous travaillons régulièrement sur les MCC des licences à l'occasion de plusieurs Bureaux de Faculté successifs et nourris des échanges avec les collègues enseignants-chercheurs régulièrement informés. Le Doyen en profite pour remercier tous les membres du Bureau de Faculté (équipe décanale, directeurs de département, responsable administrative, chefs de service et étudiants élus) qui ont travaillé d'arrache-pied sur ces MCC exceptionnelles et dans des conditions difficiles au regard du caractère mouvant des informations dont nous disposons et de l'absence de maîtrise des paramètres fondamentaux qui sont liés aux paramètres techniques et aux informations en provenance de la DSI. Nous sommes tous conscients des difficultés

techniques (surcharge ou mauvaise utilisation des outils, lesquels ne sont, pour l'heure, absolument pas dimensionnés par rapport aux besoins, en particulier de la licence).

5- Vote sur les modifications des MCC

Les deux objectifs du Bureau de Faculté étaient, d'une part, de faire en sorte que les examens soient faisables matériellement et techniquement et, d'autre part, de préserver la valeur du diplôme.

Conformément aux cadrages de l'UVSQ du 14 avril dernier et de Paris-Saclay pour les masters, l'architecture proposée est l'idée d'une valorisation du contrôle continu, le tout correspondant au cadrage du ministère. Nous proposons un contrôle continu pour les matières fondamentales en licence. Les étudiants doivent obtenir 10/20 aux matières fondamentales sans compensation entre ces notes d'UE. Si l'étudiant n'obtient pas 10/20, il est appelé à passer une première session ouverte à l'ensemble des étudiants n'ayant pas obtenu 10/20 à l'une des matières du contrôle continu pour les matières fondamentales ainsi qu'aux étudiants empêchés (mauvaise connexion, défaut de matériel informatique, problème de santé) qui devront se faire connaître et démontrer leur impossibilité à passer leurs épreuves. Ils pourront alors passer les deux sessions. L'empêchement sera apprécié par le conseil de perfectionnement de chaque mention. S'ajoutent à ces préconisations applicables à la licence de droit, des préconisations spécifiques à des parcours ou à la double licence : pour le parcours international, la prise en compte de 3 notes (anglais écrit, oral et civilisation), la moyenne de ces 3 notes doit être obtenue afin de valider le semestre ce qui signifie que si la moyenne à ces 3 notes qui se compensent n'est pas obtenue, l'étudiant devra passer un rattrapage dans l'une de ces matières. S'agissant des étudiants HEC, de la même façon, nécessité d'un contrôle continu à 10 pour la matière des travaux dirigés + deux des trois matières obligatoires sans TD.

A ces obligations de validation sans compensation possible des UE fondamentales, s'ajoute l'obligation de validation du PPE qui se réalise entre la première et la troisième année. Le PPE est donc pris en compte non pas sous la forme d'une note mais d'une validation, ce choix ayant été fait au regard de la différence d'importance entre les UE fondamentales et le PPE. Pour les étudiants qui n'auront pu réaliser leur stage en raison du confinement, il y aura une session de rattrapage qui pourrait prendre la forme d'un mémoire à rendre dans des délais raisonnables.

En ce qui concerne l'architecture de la double licence, ce sont les mêmes principes qui s'appliquent. Monsieur Patrick JACOB précise que les étudiants doivent valider leurs matières à TD fondamentales en droit sans compensation et, pour le calcul de leur moyenne, on intègre également les matières de la licence LLCER ce qui fait 18 ECTS. Il ajoute qu'en double licence le PPE est optionnel.

Question de Madame Sofia MAZAZI, étudiante élue : un étudiant de double licence qui n'a pas validé ses matières de droit et ses 2 matières d'anglais peut-il fait le choix de repasser uniquement les 2 matières d'anglais ? Le Doyen répond qu'il est, pour l'heure, prématuré de répondre à cette interrogation, le Bureau de Faculté n'ayant pas encore travaillé sur la mise en place de la session 2. Tout dépendra de la façon dont se déroulera la première session des semestres pairs à partir du 18 mai en distanciel, notamment au niveau des plateformes. Les membres du Bureau se réuniront pour une réflexion collective en y associant les étudiants élus.

Pour la licence de science politique, le principe est le même pour les UE fondamentales avec la nécessité de valider l'ensemble des UE fondamentales soit par le contrôle continu, soit par une session 1 soit par une session 2, sans compensation possible. S'ajoute en fonction des années l'obligation de passer :

- en L1, une matière supplémentaire à choisir entre 2 matières ;
- en L2, un examen terminal au choix ;
- en L3, 2 examens terminaux au choix dans 5 cours.

Monsieur Patrick HASSENTEUFEL précise que ce système est particulier parce qu'il y a moins de travaux dirigés en licence de science politique (1 seul TD en L3, 2 TD en L1 et L2). Ce n'est pas la moyenne aux matières à TD qui est appliquée mais la moyenne aux matières en science politique qui intègre les examens terminaux ; par contre, pour la matière de droit, la moyenne n'est pas obligatoire, elle peut se compenser mais la priorité reste cependant le contrôle continu.

Question de Madame Clara XÉMARD : qui intègre le conseil de perfectionnement qui va statuer sur les étudiants empêchés ? Le Doyen répond que l'ensemble des départements a été sollicité et Monsieur Franck MONNIER précise que le conseil de perfectionnement est composé des enseignants responsables des différentes promotions de licence droit et des délégués étudiants élus chaque année.

Madame Victoire LASBORDES fait remonter des questions techniques à la suite d'une réunion avec les chargés de TD de L2 et de L3 :

- Les étudiants dont nous n'avons plus de nouvelles (rupture numérique) depuis le début de confinement en dépit de relances sont-ils défaillants ou en absence justifiée ? Le Doyen répond qu'une communication sera effectuée dès que les MCC auront été votées à la CFVU et ce en fonction des différentes situations afin que les étudiants empêchés se fassent connaître. Elle rappelle la position de la vice-présidente de la CFVU qui souhaiterait que nous appelions tous les étudiants afin de les identifier mais le Doyen pense que c'est à eux de se manifester. En fonction du nombre d'étudiants, nous essaierons d'organiser une session en présentiel à la rentrée sans bloquer les résultats de l'ensemble des étudiants, les inscriptions et les postulations en master.
- Les étudiants en examen terminal pour les matières à TD doivent-ils passer l'examen aménagé ? Monsieur Franck MONNIER répond qu'ils passent directement l'examen terminal de première session mais ne passent pas les TD dans les matières fondamentales.

Madame Fabienne JAULT interroge sur le moment où les étudiants auront connaissance des MCC exceptionnelles. Le Doyen répond qu'elle souhaitait le faire à l'issue du Bureau de la semaine dernière mais il lui a été demandé de ne rien communiquer avant la validation du Président de l'université muni d'une délégation auprès de la CFVU. Le Conseil de ce jour va donc voter ces MCC exceptionnelles qui seront ensuite transmises au Président et à la DEFIP pour un vote à la CFVU dans le respect du cadrage d'avril 2020 du MESRI. Nous espérons que ce vote interviendra rapidement.

Madame JAULT demande si les enseignants peuvent d'ores et déjà informer les étudiants sur la nature des épreuves. Le Doyen répond que cela paraît tout à fait légitime ce d'autant que les étudiants élus au Conseil ont été destinataires du document de travail relatif à ces MCC exceptionnelles.

Dans la perspective de la validation de la présidence 15 jours avant le début des épreuves, le calendrier serait le suivant :

- première session des semestres pairs entre le 18 mai et le 25 mai pour les licences et entre le 25 et 29 mai pour les masters - délibérations le 11 juin ;
- seconde session au 22 juin au 3 juillet – délibérations le 16 juillet.

Nous devons ensuite décider des dates de rattrapages des semestres impairs et peut-être celles d'une éventuelle session de rattrapage en septembre pour les étudiants empêchés.

Le Doyen précise que les épreuves durent une heure en droit et une heure trente en science politique et se présentent soit sous forme de QCM, soit sous la forme de questions de réflexion. Les supports de ces épreuves sont laissés au choix des enseignants, soit E- campus soit Moodle. Elle souhaite que les gestionnaires de scolarité des années concernées viennent en appui des enseignants-chercheurs (envoi du calendrier des examens via les plateformes, lancement des épreuves, envoi des sujets en format PDF par courriel aux étudiants en cas de non fonctionnement des plateformes, réception des copies).

Madame Clara XÉMARD demande si c'est l'enseignant-chercheur qui doit déposer le sujet sur la plateforme ou si cela s'effectue automatiquement ? Le Doyen répond qu'effectivement il revient à l'enseignant de faire le nécessaire sur la plateforme ce d'autant qu'il sera peut-être amené à répondre à d'éventuelles questions d'étudiants. Il serait judicieux par ailleurs que l'étudiant puisse adresser, par sécurité, sa copie à la fois à l'enseignant-chercheur et à la gestionnaire de scolarité (cette dernière assurant le pointage de toutes les copies).

Le Doyen précise que, dès que les MCC exceptionnelles seront validées, le calendrier sera diffusé aux étudiants puis affiché sur le site web de la Faculté et les étudiants seront convoqués par courriel. Les services centraux de l'université ont évoqué la possibilité d'une convocation par SMS, nous verrons si nous procédons également de cette manière

Madame Marie-Blanche DEVAUX, que le Doyen remercie pour ce travail colossal, informe que tous les examens sont d'ores et déjà placés en licence (29 matières) et en master (25 matières), les dates ont été adressées aux enseignants qui doivent indiquer la plateforme utilisée. Les partiels se dérouleraient du 18 mai au 29 mai, la session de rattrapage des semestres 1 à partir du 22 juin et celle des semestres 2 à partir du 29 juin.

Le Doyen ajoute qu'elle va se rapprocher rapidement de la présidence de l'université afin qu'une communication du calendrier soit effectuée rapidement auprès des étudiants.

Le Doyen soumet au vote les MCC exceptionnelles des différentes licences :

- licence droit (incluant le parcours international et les étudiants HEC) : à l'unanimité
- double licence droit anglais : à l'unanimité
- licence science politique : à l'unanimité

Le Doyen ajoute qu'un bon nombre de détails techniques pratiques reste à affiner avant de communiquer auprès des étudiants.

MCC masters 1 et masters 2

S'agissant des masters 1, le Doyen explique que la différence fondamentale avec les licences est le nombre moins important d'étudiants. Seuls les M1 Droit, Droit immobilier public et Science politique sont des formations UVSQ, les autres masters 1 et 2 sont des masters Saclay. Les cadrages UVSQ et Saclay sont arrivés tardivement et ce après que nous ayons commencé à travailler sur les MCC. Nous n'avons donc aucune information quant au parti que prendront les instances délibératives de Saclay sur les MCC proposées mais, à partir du moment où celles-ci entrent dans le cadrage, nous pouvons espérer qu'elles ne poseront pas de problème.

Le Doyen a donc invité les responsables de masters à lui faire part de leurs choix pédagogiques. Elle rappelle au passage que, quel que soit le sort de la règle de sélection en M1, reportée ou non, il y a cette année de toute façon une sélection en M2 puisque les étudiants actuellement en M1 qui n'avaient pas été sélectionnés à leur entrée en M1 le seront en M2. En ce qui concerne les masters 1 (les formats sont un peu disparates mais le principal était de collecter les informations), on constate une certaine hétérogénéité dans les choix des responsables de masters mais certains ont maintenu de façon importante l'ensemble des contrôles terminaux et d'autres mentions importante en volume, comme la mention affaires, ont pris le parti du contrôle continu avec passage d'un examen en cas d'absence de moyenne générale au contrôle continu, il n'y a pas en revanche, à ma connaissance, de règle de non compensation particulière.

Le Doyen annonce que nous allons voter les MCC exceptionnelles UVSQ, les MCC Saclay feront quant à elles l'objet d'une information.

Vote sur les masters M1 UVSQ :

- M1 Droit : pas de changements majeurs, quelques adaptations. Le contrôle terminal est globalement maintenu, les changements de modalités sont relativement marginaux, quelques neutralisations de matières.

Vote : à l'unanimité

- M1 Science politique : l'ensemble des matières avait déjà été validé en amont, les deux matières restantes (« Sociologie du droit et de la justice pénale » et « Délinquance et insécurité : enjeux et mesure ») sont transformées en devoir-maison.

Monsieur Patrick HASSENTEUFEL souligne qu'il manque les notes des soutenances et pose la question de leur maintien. Les enseignants proposent de les conserver en sachant qu'elles peuvent se dérouler de manière simple à distance. Le Doyen évoque que cette question s'est posée dans un bon nombre de M2 en raison des stages suspendus ou annulés. La clôture des procès-verbaux pourra se faire exceptionnellement au mois de décembre (novembre habituellement)- nous pourrions même déborder sur janvier 2021- ce qui laissera le temps aux étudiants, qui le souhaitent ou le peuvent, de réaliser un stage.

Vote : à l'unanimité

- M1 Science politique – politiques de communication - action publique en apprentissage : modification mineure de la durée de l'UE « Mouvements sociaux et GDI ».

Vote : à l'unanimité

- M1 Droit immobilier public : examens en non présentiel. L'UE « Droit pénal appliqué à l'immobilier public » passe en validation des acquis (pas de note prise en compte dans le calcul de la moyenne). Modification de la durée des épreuves du « Droit fiscal contrôle contentieux », « Droit de la fonction publique » et « Droit des collectivités territoriales » qui passe à 100 % en contrôle terminal par écrit avec une durée modifiée. Par ailleurs, dispense de la matière au choix « Informatique professionnelle ».

Le Doyen rappelle que, lorsque le format et la nature d'une matière ne changent pas, cela n'implique pas de demande de modifications des MCC.

Vote : à l'unanimité

- **Information sur les M1 et M2 Saclay**

- M1 Droit des affaires : l'immense majorité des matières est passée en contrôle continu. A défaut d'obtention de la moyenne de 10 au contrôle continu, les étudiants seront soumis à un examen, les autres matières sans contrôle continu étant neutralisées.
- M1 Droit des ressources humaines et protection sociale : maintien d'un grand nombre de matières, quelques modifications relatives au passage des matières à distance et de nombreuses matières anticipées (indiquées au semestre 2 mais qui peuvent être dispensées au semestre 1).
- M1 Droit du numérique et M1 Propriété intellectuelle : neutralisation d'un certain nombre de matières, le passage de certaines matières à l'oral et un contrôle continu lorsque cela est possible, le choix soit d'un mémoire soit d'un stage pour tenir compte de la variété des situations. Madame Mélanie CLÉMENT-FONTAINE souhaite ajouter que l'étudiant qui n'a pas obtenu 10/20 au contrôle continu passera un rattrapage via une plateforme ou éventuellement un devoir-maison.
- M1 Droit international et européen des affaires : Madame Fabienne JAULT précise que dans l'UE 6 les deux dernières matières (« International and european intellectual property » et « Common law ») sont neutralisées. Passage d'un oral selon un choix opéré par l'étudiant (« Enjeux internes et internationaux de la société numérique ou « Droit interne et européen de la concurrence »). Le Doyen souhaite que cette précision de choix d'oral soit notifiée sur la maquette afin d'éviter les éventuelles questions des étudiants.

- M1 Droit public : le choix des modifications se porte sur le semestre 2 à savoir : pour les UE obligatoires « Droit et contentieux constitutionnel » et « Droit des collectivités territoriales et finances locales », pas d'examen terminal mais seulement une note de contrôle continu, neutralisation pour « Droit public comparé », épreuve maintenue pour « Droit des contrats publics », épreuve écrite d'une heure sous forme de cas pratique avec accès aux ressources en ligne pour « Applicabilité et effets du droit international et européen en droit interne » et enfin pas de modification pour « Gestion publique » et pour « Enseignement clinique du droit » (prise en compte de la note de contrôle continu). Neutralisation des UE au choix « Droit de la concurrence » et « Histoire du droit public ».
- M2 Droit des ressources humaines et de la protection sociale : changement de format de deux examens écrits.
- M2 Structures et techniques juridiques des affaires : modifications liées au format des examens.
- M2 Droit de l'environnement, de la Sécurité et de la Qualité dans les entreprises : pas de modification.
- M2 Droit pénal de l'entreprise : modifications liées au passage d'un certain nombre d'épreuves en distanciel, neutralisation de matières notamment procédure pénale.
- M2 Arbitrage et commerce international : pas de modification.
- M2 PIDAN : passage de nombre de matières en CC.
- M2 Droit de la concurrence et des contrats : quelques modifications.
- M2 Droit des contentieux publics : neutralisations des UE « Contentieux de l'urbanisme » et « Référés ». L'UE « Contentieux des contrats publics » qui était un écrit devient un oral de 15 minutes.

Toutes ces maquettes seront transmises à Saclay via la plateforme Sphynx.

- **Vote sur les M2 UVSQ**

- M2 Droit immobilier public : examens en non présentiel à l'identique du M1. L'UE « Droit de la concurrence » est validée sans note, l'UE « Acquisition foncière » passe d'un examen terminal oral à un examen terminal écrit, l'UE « Droit de la concurrence appliqué à l'immobilier public » est validée sans note et l'UE « Informatique professionnel » est neutralisée (cours n'ayant pas eu lieu).

Vote : à l'unanimité

- M2 Carrières publiques : aucune modification

- M2 Carrières judiciaires : aucune modification.
- M2 Politiques de communication – action publique : pas de modification
- M2 Politiques de communication – développement des organisations : pas de modification
- M2 Métiers du politique et gouvernance territoriale : pas de modification
- M2 Politiques de prévention et sécurité : pas de modification

6- Information sur la sélection en M1

Madame le Doyen propose d'en reparler après la réunion programmée cet après-midi avec les partenaires de Saclay.

7- Information sur les E-candidatures pour les masters

La plateforme E-candidature est ouverte. Certains masters ouvrent en mai.

Madame le Doyen évoque les ordonnances du MESRI de mars dernier relatifs aux délais administratifs de la règle : « Silence vaut acceptation » pour les candidatures en master qui avaient suscité des interprétations par rapport à son application à nouveau cette année. Le ministère continue d'y travailler. Le Doyen nous tiendra informés de l'évolution.

8- Information sur Parcoursup

Madame le Doyen souhaite faire un point sur Parcoursup et plus particulièrement sur la mise en place des comités des examens des vœux. Elle remercie Monsieur Franck MONNIER pour son important travail (constitution des commissions au prix de nombreux échanges avec les collègues, recueil des informations et réflexion avec les collègues afin d'affiner les paramétrages et l'algorithme).

Madame le Doyen souhaite également ajouter à l'ordre du jour une information sur les PPE. Cette année encore, très peu de collègues se sont manifestés pour la correction des PPE. Une réflexion collective s'impose car il est exclu que ce soit toujours les mêmes collègues qui se dévouent. Elle souhaite répartir cette charge de travail à l'ensemble des enseignants-chercheurs, qu'ils enseignent ou non en licence, en les sollicitant par le biais des directeurs de département. Ce point sera discuté en Bureau de Faculté.

Madame le Doyen donne la parole à Monsieur Franck MONNIER qui informe que, s'agissant de Parcoursup, nos formations connaissent un succès certain avec une augmentation assez importante des candidatures en droit (un peu plus de 700 candidatures supplémentaires par rapport à l'année passée) et en science politique (un peu plus de 200 candidatures). Par contre, la double-licence et le parcours droit international ont perdu une centaine de candidatures.

S'agissant des compositions des commissions des examens des vœux, il remercie la mobilisation des collègues ce d'autant que ce travail de sélection est très important et extrêmement chronophage. Les commissions sont composées de 11 examinateurs en droit, 6 en science politique, 4 en parcours international et 3 en double-licence pour 3 200 candidatures en droit et 1 135 en science politique.

Il ajoute que, cette année, il semble y avoir un certain nombre d'erreurs de procédure notamment des étudiants qui ne devraient pas candidater sur Parcoursup (demande de redoublement ou d'inscription en 2^{ème} ou 3^{ème} année). Toutes les commissions ont débattu des propositions de paramétrage.

S'agissant de la correction des PPE, Monsieur Franck MONNIER précise que les envois des dossiers ont été effectués par voie électronique et il remercie Madame Mériem HAMLA pour son travail de coordination. Il ajoute que, cette année, il a reçu des protestations tout à fait légitimes des enseignants correcteurs sur la répartition non équitable des sujets en raison de la démobilisation de certains enseignants. C'est la raison pour laquelle la question d'un autre mode de répartition des PPE se pose plus que jamais.

Madame Victoire LASBORDES rappelle que le PPE actuellement évalué à 2 ECTS devrait passer à 6 ECTS l'année prochaine. Ce changement de coefficient implique une réflexion sur le PPE quant à nos exigences tant sur la forme que sur la qualité des travaux rendus. Monsieur Franck MONNIER suggère d'organiser un groupe de travail afin d'évoquer la transformation du PPE et également la mise en place du Passeport culture.

9- Information sur les avenants aux conventions de stage

Au vu du contexte actuel, une procédure spécifique relative aux avenants des conventions de stage a été mise en place par l'université impliquant la validation des enseignants par courriel. Certains d'entre eux se sont émus de la lourdeur cette procédure. Le Doyen affirme qu'elle est nécessaire et implique la responsabilité de l'université. Elle remercie tout particulièrement Madame Piarrine PERRIER pour son travail efficace sur le traitement et le suivi de ces avenants indispensables même lorsque l'étudiant passe d'un travail en présentiel à un travail en distanciel.

VOLET RESSOURCES HUMAINES

10- Information sur l'organisation des comités de sélection relatifs aux recrutements des enseignants-chercheurs

Madame le Doyen précise que nous n'avons pas eu d'informations supplémentaires quant à la possibilité de faire venir les collègues et des candidats sur le site. A la lecture de la lettre de la Ministre, on comprend que l'université serait a priori à nouveau ouverte pour les besoins essentiels du service mais qu'en sera-t-il pour les recrutements ?

Monsieur Patrick HASSENTEUEL explique qu'il a contacté les services de la DRH afin d'obtenir le nouveau calendrier relatif aux recrutements, calendrier adopté le 9 avril dernier mais qui n'a pas été communiqué aux présidents de comité de sélection. Les dossiers des candidats sont désormais disponibles sur la plateforme Galaxie. Sachant que les auditions peuvent se dérouler jusqu'au 23 juin, le présentiel devrait être possible. Il ajoute que le département de science politique souhaite attendre la date butoir afin d'avoir le maximum de chance de réaliser les auditions à la faculté.

Madame le Doyen et Monsieur Thibaut FLEURY GRAFF confirment ne pas avoir reçu le calendrier actualisé.

Madame Victoire LASBORDES informe les membres du Conseil que les membres du COS de droit privé devraient se réunir le 12 juin dans un amphi afin de respecter les règles de distanciation entre les membres du jury d'une part et les candidats d'autre part.

11- Information sur l'organisation des soutenances de thèse et des HDR

Monsieur Patrick HASSENTEUFEL annonce que la procédure des soutenances de thèse en visioconférence complète est possible mais non souhaitée. Jusqu'à présent, la consigne était de reporter au maximum les soutenances mais désormais il serait envisageable de les programmer dans la deuxième quinzaine de juin, en présentiel ou partiellement, avec des règles assouplies.

Quant aux HDR, Monsieur Patrick HASSENTEUFEL explique qu'une nouvelle procédure HDR Saclay est sur le point d'être mise en place mais, pour l'instant, chaque établissement conserve sa propre procédure. Il a été demandé aux Graduates School de désigner un conseiller HDR : les candidats seraient a priori, en droit, l'ancien conseiller HDR de Paris-Sud et en science politique, Monsieur Laurent WILLEMEZ, directeur du laboratoire Printemps, très au fait de cette question.

VOLET ÉVÉNEMENTIEL

12- Information sur le projet « Reconstitution du procès des médecins nazis de Nuremberg » mené conjointement par l'UFR Simone Veil – Santé et par la Faculté de droit et science politique.

Madame Nathalie WOLFF rappelle que ce projet réunissant l'UFR Santé et notre Faculté a beaucoup avancé. La traduction de près d'un millier de pages (ces textes n'existaient pas en français) a été réalisée par les collègues de l'UFR Santé. Malheureusement, la situation de pandémie actuelle a quelque peu modifié la façon de travailler et les répétitions ont lieu en visioconférence. La reconstitution devait avoir lieu en juillet dans un lieu similaire à la retranscription des débats liés au projet de la loi Simone Veil à l'Assemblée Nationale mais, pour l'heure, le projet est reporté à une date ultérieure.

13- Information sur l'organisation de la Nuit du Droit

Le Doyen informe qu'elle n'abordera pas ce point.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Clara XÉMARD demande s'il sera possible de faire une double correction des copies en licence. Le Doyen répond qu'elle est envisageable puisque les délais sont assez confortables, les examens de licence se déroulant du 18 mai au 25 mai et les délibérations étant fixées au 11 juin. Elle ajoute que, dans la mesure du possible, les consultations de copies se feront très probablement par courriel.

Madame Mériem HAMLIA fait remonter les interrogations de plusieurs étudiants quant au maintien de la conservation des notes du premier semestre. Le Doyen répond que ce point fait partie des prochaines réflexions des membres du Bureau.

Question de Madame Clara XÉMARD quant au module professionnalisant de droit privé ou de droit public suivis par les étudiants L3 : le rapport, même s'il est noté, ne donnera lieu à aucun coefficient pour la session d'examens ? Le Doyen suggère de le faire apparaître sous la forme d'une validation d'acquis (pas de note) dans le relevé de notes.

Monsieur Franck MONNIER ajoute que la question est de savoir si ce sera bloquant ou pas en cas de non validation. Dans cette dernière hypothèse, il faudra proposer un sujet de rattrapage.

Madame le Doyen remercie tous les membres du Conseil de leur participation et leur rappelle la date du prochain Conseil fixée au 18 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Doyen lève la séance à 12h35.